

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 07 JUIN 2022**

Compte-rendu



**1 Affectation définitive du résultat de fonctionnement 2021 – Ville**

Il est proposé au conseil municipal d'affecter le résultat du budget de la ville comme suit :

**RESULTAT DE CLOTURE DU COMPTE ADMINISTRATIF**

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	760 964,81 €
DEFICIT D'INVESTISSEMENT	918 247,59 €
SOLDE POSITIF DES RESTES A REALISER	479 673,29 €
BESOIN DE FINANCEMENT	438 574,30 €

**AFFECTATION DU RESULTAT**

AFFECTATION AU R.1068	438 574,30 €
REPORT AU R.002	322 390,31 €

Les conclusions du présent rapport sont adoptées mais il y a

2 contre : M BOUDON, Mme GOETHEYN (pouvoir)

1 abstention : M RONCIAUX

**2 Affectation définitive du résultat de fonctionnement 2021 – Atelier Relais**

Il est proposé au conseil municipal d'affecter le résultat du budget « Atelier Relais » comme suit :

**RESULTAT DE CLOTURE DU COMPTE ADMINISTRATIF**

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	7 460,91€
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT	36 551,73 €

**AFFECTATION DU RESULTAT**

REPORT EN FONCTIONNEMENT AU R 002	7 460,91 €
-----------------------------------	------------

Les conclusions du présent rapport sont adoptées mais il y a

2 contre : M BOUDON, Mme GOETHEYN (pouvoir)

**3 Affectation définitive du résultat de fonctionnement 2021 – « Les Hauts de Callouet »**

**RESULTAT DE CLOTURE DU COMPTE ADMINISTRATIF**

DEFICIT DE FONCTIONNEMENT	6 871,98 €
DEFICIT D'INVESTISSEMENT	35 371,43 €

**AFFECTATION DU RESULTAT**

REPORT EN FONCTIONNEMENT AU D 002	6 871,98 €
-----------------------------------	------------

Les conclusions du présent rapport sont adoptées mais il y a

3 contre : M BOUDON, Mme GOETHEYN (pouvoir)M RONCIAUX

#### 4 Approbation du compte de gestion 2021 – Ville

Les conclusions du présent rapport sont adoptées mais il y a  
3 abstentions : M BOUDON, Mme GOETHEYN (pouvoir)M RONCIAUX

#### 5 Approbation du compte de gestion 2021 – Atelier relais

Les conclusions du présent rapport sont adoptées mais il y a  
2 abstentions : M BOUDON, Mme GOETHEYN (pouvoir)

#### 6 Approbation du compte de gestion 2021 – « Les Hauts de Callouet »

Les conclusions du présent rapport sont adoptées mais il y a  
3 contre : M BOUDON, Mme GOETHEYN (pouvoir)M RONCIAUX

#### 7 Approbation du compte administratif 2021 – Ville

Le compte administratif présente les réalisations de l'exercice, en dépenses comme en recettes. Il retrace l'exécution de l'année budgétaire passée, contrairement au budget primitif qui formalise la prévision pour l'exercice à venir. Il présente les résultats comptables de l'exercice.

##### Section d'Investissement

Dépenses	1 379 404,37 €
Recettes	1 424 182,19 €
<b>Excédent de Clôture</b>	<b>44 777,82 €</b>

##### Section de Fonctionnement

Dépenses	4 504 743,64 €
Recettes	5 255 496,50 €
<b>Excédent de Clôture</b>	<b>750 752,86 €</b>

##### Restes à Réaliser

Dépenses	186 685,71 €
Recettes	666 359,00 €
<b>Solde Positif des R.A.R.</b>	<b>479 673,29 €</b>

Les conclusions du présent rapport sont adoptées mais il y a  
2 contre : M BOUDON, Mme GOETHEYN (pouvoir)  
1 abstention : M RONCIAUX

#### 8 Approbation du compte administratif 2021 – Atelier Relais

##### Section d'Investissement

Dépenses	18 442,99 €
Recettes	13 620,00 €
<b>Déficit de Clôture</b>	<b>4 822,99 €</b>

##### Section de Fonctionnement

Dépenses	30 142,72 €
Recettes	30 948,05 €
<b>Excédent de Clôture</b>	<b>807,33 €</b>

Les conclusions du présent rapport sont adoptées mais il y a  
2 contre : M BOUDON, Mme GOETHEYN (pouvoir)

## 9 Approbation du compte administratif 2021– « Les Hauts de Callouet »

### Section d'Investissement

Dépenses	500 000,00 €
Recettes	463 359,10 €
<b>Déficit de clôture</b>	<b>36 640,90 €</b>

### Section de Fonctionnement

Dépenses	37 181,13 €
Recettes	29 546,12€
<b>Déficit de clôture</b>	<b>7 635,01 €</b>

**Les conclusions du présent rapport sont adoptées mais il y a  
3 contre : M BOUDON, Mme GOETHEYN (pouvoir)M RONCIAUX**

## 10 Convention d'intervention de E.P.F Normandie sur la friche de la SIM

L'objet de cette convention est de définir les modalités d'intervention et de financement dans la phase deux engageant les travaux de dépollution et de déconstruction.

Considérant que les modalités de financement de l'opération sont arrêtées comme suit :

- 37,5 % du montant HT à la charge de la Région Normandie,
- 37,5 % du montant HT à la charge de l'EPF Normandie,
- 25 % du montant HT à la charge de la Collectivité

Il convient donc, d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que les éventuels avenants.

**Les conclusions du présent rapport sont adoptées à l'unanimité**

## 11 Convention de mise à disposition des équipements sportifs municipaux

Il s'agit d'autoriser Monsieur Le Maire à signer les conventions établies avec les clubs sportifs définissant les modalités et responsabilités liées à l'utilisation.

**Les conclusions du présent rapport sont adoptées à l'unanimité**

## 12 Vente d'un bâtiment industriel sis Route de Valleville – Parcelle cadastrée AN 204

Il s'agit de procéder à la vente du bâtiment industriel section AN n° 204 sis Route de Valleville pour un montant de DEUX CENT MILLE EUROS net vendeur, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte.

**Les conclusions du présent rapport sont adoptées à l'unanimité**

## 13 Convention d'adhésion à la mission conseil et assistance chômage du CDG 27

Il convient d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention relative à l'adhésion mission conseil et assistance chômage avec le Centre de Gestion de l'Eure.

**Les conclusions du présent rapport sont adoptées à l'unanimité**

## 14 Elargissement du RIFSEEP au cadre d'emploi des techniciens territoriaux

Après le recrutement d'un agent dans le cadre d'emploi des techniciens territoriaux, il convient de créer le RIFSEEP pour ce cadre d'emploi, d'approuver la mise en place de la part IFSE et de la part du CIA comme suit :

CADRE D'EMPLOI DES TECHNICIENS TERRITORIAUX	PLAFOND ANNUELS DE L'IFSE		PLAFONDS ANNUELS DU CIA
	Agents non logés	Agents logés pour nécessités absolue de service	
CATEGORIE B			
GROUPE 1	17 480 €	8 030 €	2 380 €
GROUPE 2	16 015 €	7 220 €	2 185 €
GROUPE 3	14 650 €	6 670 €	1 995 €

**Les conclusions du présent rapport sont adoptées à l'unanimité**

**15 Création d'un Comité Social Territorial**

Il convient de créer pour chaque collectivité ou établissement public employant plus de 50 agents, un Comité Social Territorial, de fixer le nombre de représentants et d'autoriser le recueil de l'avis de représentants de la collectivité.

**Les conclusions du présent rapport sont adoptées à l'unanimité**

**16 Modification du tableau des effectifs**

Il convient de modifier le tableau des effectifs, comme suit :

1 technicien principal 2 <sup>ème</sup> classe	→ 1 technicien
1 adjoint animation	→ 1 adjoint administratif
1 adjoint patrimoine principal 2 <sup>ème</sup> cl	→ 1 adjoint patrimoine
1 adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> cl	→ 1 adjoint administratif
1 adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> cl	→ 1 adjoint d'animation
1 rédacteur principal 2 <sup>ème</sup> classe	→ 1 rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> classe

(avancement de grade au 1<sup>er</sup> janvier 2022)

**Les conclusions du présent rapport sont adoptées à l'unanimité**

**17 Convention avec le Comité des Œuvres Sociales du Personnel Communal – Année 2022**

Cette délibération a pour objet de signer la convention d'objectifs 2022 entre la Ville de Brionne et le Comité des Œuvres Sociales.

**Les conclusions du présent rapport sont adoptées à l'unanimité**

**18 Acompte de subvention aux associations – Année 2022**

Il s'agit d'attribuer un acompte de subvention aux différentes associations percevant plus de 1 000 €, équivalent à 50 % du montant accordé en 2021.

**Les conclusions du présent rapport sont adoptées à l'unanimité**

**1 ne prend pas part au vote : M LEJEUNE**

**19 Acompte de subvention aux associations sportives – Année 2022**

Il s'agit de verser un acompte aux clubs sportifs dans l'attente de la répartition définitive qui sera réalisée par l'OMS.

**Les conclusions du présent rapport sont adoptées à l'unanimité**

20 **Taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) à compter du 01/01/2023**

Il s'agit de fixer la Taxe sur La Publicité Extérieure à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 comme suit :

SUPPORTS	SUPERFICIE	TARIFS
Enseignes	$\leq 12 \text{ m}^2$	Exonération
	$\leq 50 \text{ m}^2$	30,60 €
	$> 50 \text{ m}^2$	61,20 €
Pré-enseignes et dispositifs publicitaires	<i>Non numériques</i>	
	$< 50 \text{ m}^2$	15,30 €
	$> 50 \text{ m}^2$	30,60 €
	<i>Numériques</i>	
	$< 50 \text{ m}^2$	45,90 €
	$> 50 \text{ m}^2$	91,80 €
Affichages non commerciaux, spectacles	Article L2333-8 du CGCT	Exonération

Les conclusions du présent rapport sont adoptées à l'unanimité

21 **Réglementation du droit de chasse sur les terrains communaux**

Il s'agit de préciser les modalités de l'exercice de la chasse sur les terrains communaux et d'adopter le règlement autorisant les Brionnais à chasser sur les terrains communaux.

Les conclusions du présent rapport sont adoptées à l'unanimité

Questions diverses